

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 10/09/2024

Date d'affichage : 19/09/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le dix sept septembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

OBJET : Vente d'une parcelle à Monsieur Michel MANGEANT

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'achat d'une bande de terrain situé rue de Lieurey appartenant à la Commune.

Cette bande de terrain permettrait à Monsieur et Madame MANGEANT d'élargir leur entrée tout en facilitant la circulation des véhicules sur le chemin des Aumônes fréquenté par les clients du supermarché voisin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour), décide:

- De vendre à Monsieur et Madame Michel MANGEANT, domiciliés à FONTAINE LA LOUVET, une bande de terrain cadastrée section A1 28 pour partie, moyennant la somme de 50 euros.
- DIT que les frais d'arpentage, de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire et son premier adjoint avec faculté d'agir ensemble ou séparément à signer l'acte de vente avec les intéressés.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 19/09/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Hélène RICHARD LECUYER.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

